ROBINET Dji

SOMAGEP-SA, revue trimestrielle d'informations générales N°13, Juillet. - Sept. 2018

SOMAGEP - S.A.

SOCIETE MALIENNE DE GESTION
DE L'EAU POTABLE - S.A.

ROBINET Dji

SOMAGEP-SA, revue trimestrielle d'informations générales N°13, Juillet. - Sept. 2018

SOMAGEP-SA SUR LE CHEMIN DE LA CERTIFICATION

Pour satisfaire davantage sa clientèle !

ELECTION DES DELEGUES DU PERSONNEL

Une leçon de démocratie à la SOMAGEP-SA !

CONTRÔLE À LA SOMAGEP-SA

De multiples garde-fous déployés

Sommaire

SOMAGEP-SA sur le chemin de la certification 3-5

Contrôle à la SOMAGEP-SA.....6-9

Election Délégués du Personnel 10-15

Interview Président CST 16-17

Rapport du 19e Congrès 17

Brêves.....18

Bon à savoir.....19

Sport.....20

ROBINET Dji

SOMAGEP-SA, revue trimestrielle d'informations générales
N°13 Juillet. - Sept. 2018

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Boubacar KANE

RÉDACTEUR EN CHEF : Boubacar Idrissa MAIGA
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Abdoul Aziz TRAORE
COORDINATEUR : Abdoul Karim KONE
ASSISTANT : Alpha Macki DIAKITE

TIRAGE : 2 000 exemplaires

Conception & Impression : AKIM SARL

SOMAGEP-SA SUR LE CHEMIN DE LA CERTIFICATION

Pour satisfaire davantage sa clientèle !

En prélude à son Audit de Certification pour l'obtention de la norme ISO 9001 : 2015, la Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP-SA) a ouvert ses portes, du 27 au 29 juin 2018, au Cabinet Sahel Performance Improvement (SPI) pour un audit d'évolution autrement appelé l'audit à blanc. Il ressort des travaux que la Société n'est pas loin du bout du chemin de la Certification qui consacrera ses immenses efforts pour satisfaire davantage sa clientèle.

Si la certification n'est pas une obligation pour les entreprises, force est de reconnaitre qu'elle constitue le seul outil de différenciation internationalement reconnu pour valoriser la qualité de l'entreprise. *« Réussir sa certification, ce n'est pas seulement obtenir son certificat mais c'est parvenir à intégrer parfaitement son système de management qualité, sécurité et environnement (QSE) dans l'organisation. Elle doit être un projet d'entreprise, un projet maîtrisé qui vise l'amélioration continue »* a notifié à Robinet Dji le Chef du Département de l'Audit Interne, Amadou Coulibaly.

Aujourd'hui, parmi les projets auxquels s'attache la Direction Générale de la SOMAGEP-SA, l'obtention de la Certification ISO 9001 : 2015 figure en bonne place. Afin de relever ce défi, la Société s'appuie, en son sur sein le Département de la Qualité, Sécurité et Environnement (DQSE) qui a en charge l'animation de la Politique Qualité pour amener l'ensemble des Directions à s'adapter aux exigences de la norme ISO 9001 : 2015. En tant que coordinateur et animateur du Système de Managment de la Qualité (SMQ), le DQSE en collaboration avec le Cabinet Sahel Performance Improvement (SPI) a organisé, du 27 au 29 juin, un audit d'évolution ou l'audit à blanc en prélude à l'Audit de la Certification de la SOMAGEP.SA

attendu en 2019.

Au regard de l'ampleur du projet, on est en droit de faire les interrogations suivantes : Qu'est-ce que la certification ? qu'est-ce que la norme ISO 9001 ? Quel est l'avantage de la Certification pour une entreprise en l'occurrence la SOMAGEP-SA ?

Retenons que la certification est définit par l'International Organization for Standardization (ISO) comme une « *Procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance écrite qu'un produit, un processus ou un service est conforme aux exigences spécifiées dans un référentiel.* »

Aussi, la SOMAGEP.SA ambitionne-t-elle d'être certifiée conformément à la norme ISO 9001 : 2015

Quant à l'ISO 9001, c'est une norme qui établit les exigences relatives à un système de management de la qualité. Elle aide les entreprises et organismes à gagner en efficacité et à accroître la satisfaction de leurs clients.

Répondant à la dernière question, la Certification du management de la qualité, la norme ISO 9001 : 2015 apporte des garanties en termes de qualité organisationnelle au sein de l'entreprise. Elle consiste à apporter la preuve qu'un système d'amélioration continue a été mis en place au sein de l'entreprise.

La philosophie de cette norme réside principalement dans la prise en compte du contexte de l'entreprise, la performance de son système, de ses produits/services et le suivi du niveau de satisfaction de ses clients.

Les avantages pour l'entreprise pour la SOMAGEP. SA

d'obtenir la Certification ISO 9001 sont qu'elle lui permet de développer son organisation pour devenir compétitive sur les marchés internationaux. ISO 9001 doit permettre également de réduire les dysfonctionnements internes grâce à l'amélioration continue. La correction durable de ces dysfonctionnements améliore ainsi l'efficacité de l'entreprise.

La norme ISO 9001 rassure aussi les parties intéressées de l'entreprise (clients, prospects et fournisseurs) grâce à des processus clairement identifiés et maitrisés.

Alors, l'obtention de la Certification ISO 9001 : 2015 serait pour la SOMAGEP-SA la reconnaissance de son savoir-faire, de son expertise et de sa détermination à satisfaire aux exigences légales, règlementaires, contractuelles et clientèles de son domaine d'activité. Elle renforcera la confiance entre la Société et ses Clients qui auront désormais la garantie que les processus de réalisation du produit eau sont maitrisés et l'assurance de l'engagement total de la Société pour leur garantir la consommation d'une eau potable du point vue physico chimie et bactériologie .

En outre, l'acquisition de ce certificat témoignera également de l'engagement de la SOMAGEP.SA pour améliorer ses performances pour la satisfaction de ses abonnés et des autres parties prenantes.

Pour terminer, il convient de souligner que la SOMAGEP-SA ambitionne une mise en conformité de l'ensemble de ses activités aux standards internationaux, pour s'adapter aux exigences des abonnés et anticiper leurs besoins futurs.

CHEF DEPARTEMENT AUDIT INTERNE, AMADOU COULIBALY :

« La mise en œuvre d'une telle démarche ne s'improvise pas et ne saurait être un projet facile ».

On sait, il est même devenu banal de le dire, que toutes les organisations sont confrontées à la globalisation des marchés et aux exigences de plus en plus fortes des parties intéressées. Ce paradigme a une conséquence fondamentale sur toutes les organisations : elles doivent s'adapter! Tout organisme, y compris notre propre corps, a des facultés d'adaptation. Cette acclimatation passe nécessairement par un système de management intégré (qualité, sécurité et environnement) permettant d'améliorer les performances.

La mise en œuvre d'une telle démarche ne s'improvise pas et ne saurait être un projet facile. Elle demandera une implication forte de la Direction et du responsable en charge de sa réalisation et une méthodologie qui lui permettra une approche pragmatique. L'obtention d'un certificat représente un avantage non négligeable pour l'organisation qui la détient. Les prérequis ci-dessous sont fondamentales pour obtenir le précieux sésame :

• Comprendre les raisons principales de la certification de l'organisation (motivations et contraintes) ;

• Faire un diagnostic initial de l'organisation (meilleure compréhension de l'organisation interne et des enjeux) sanctionné par un plan d'actions général qui sera déployé pour corriger les éventuels écarts ;

• Elaborer la cartographie des processus (le consensus sur le découpage) ;

• Prendre en compte les exigences, les risques et les opportunités : Matrice PAP et l'analyse SWOT ;

• Fixer des objectifs pertinents au sein de l'organisation (déclinaison des objectifs et évaluation des ressources permettant d'atteindre les-dits objectifs) ;

• Etablir un plan d'actions répondant aux objectifs et exigences de la norme ISO ;

• Vérifier les résultats obtenus par rapport aux réalisations ;

• Faire la revue de direction (le bilan de l'ensemble des actions réalisées et fixer de nouveaux cap) : Continuer sans cesse!

La réussite de la démarche de certification présente de multiples avantages :

1. Une meilleure appropriation de la norme ISO 9001 en plaçant la satisfaction du client comme le dénominateur commun à toutes ses exigences (l'écoute du client et prise en compte de ses exigences actuelles et futures.) ;

2. Une meilleure maitrise des risques liés aux activités de l'organisation ;

3. Une assurance de transparence et de rentabilité de l'organisation (la confiance des partenaires stratégiques) ;

4. Une conformité aux exigences, légales, réglementaires, normatives, éthiques et déontologiques de l'organisation ;

5. Une reconnaissance internationale reconnue (une image de marque forte) ;

6. Une garantie du professionnalisme donnée aux parties intéressées (clients, fournisseurs, PTF, banques, etc…) et un bénéfice mutuel organisation et fournisseurs (sous-traitants) ;

7. Une fidélisation de la clientèle (élargissement du portefeuille clientèle) ;

8. Une homogénéisation du fonctionnement de l'entreprise (élaboration d'objectifs pertinents et d'indicateurs de performance, amélioration continue) ;

9. La création de valeur ajoutée par une optimisation du rendement (économie de ressources) ;

10. Une valorisation du personnel (réactivité des collaborateurs - amélioration de l'environnement de travail et des ressources matérielles).

La certification est un moyen et non une fin en soi. Réussir sa certification, ce n'est pas seulement obtenir son certificat mais c'est parvenir à intégrer parfaitement son système de management qualité, sécurité et environnement (QSE) dans l'organisation. Elle doit être un projet d'entreprise, un projet maîtrisé qui vise l'amélioration continue.

CONTRÔLE ET GOUVERNANCE À LA SOMAGEP-SA : De multiples garde-fous déployés...

La Direction du Budget et du Contrôle de Gestion, les Départements Contrôle Général, Audit Interne et Qualité Sécurité Environnement, sont des outils de contrôle que la Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP-SA) a mis en place afin de promouvoir en son sein les pratiques de bonne gouvernance et d'acquérir une amélioration de sa performance économique. Grâce à ces garde-fous, le contrôle à l'interne s'applique convenablement et contribue à améliorer l'efficacité et l'efficience au niveau des processus décisionnels et permet de minimiser les risques de non-contrôle et de non-fiabilité des informations et, à assurer une la bonne gouvernance pour toutes les parties prenantes.

Sortie des entrailles d'EDM-SA en 2010, la Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP-SA) n'a pas perdu son temps à rejoindre le cercle restreint des grandes entreprises les mieux structurées du pays. En dépit de sa jeunesse et de son statut d'entreprise d'Etat, la SOMAGEP-SA a mis en place plusieurs mécanismes de contrôle en vue d'assurer la conduite ordonnée et efficace de ses affaires.

En terme d'objectifs, lesdits mécanismes visent :

Primo, le maintien de systèmes de contrôle fiables pour que l'information financière soit utile à la prise de décisions afin que le système comptable puisse produire des données et des états financiers fiables.

Secundo, la préservation du patrimoine : un bon contrôle prévoit divers mécanismes dont notamment des validations systématiques et des biens comptabilisés avec les biens physiques, afin de prévenir les erreurs, la perte et le vol.

Tercio, l'optimisation des ressources : la compétence du personnel et la répartition adéquate des tâches augmentent l'efficacité et la qualité de l'information.

Quarto, la prévention et la détection des erreurs et fraudes : l'application de procédures de contrôle adéquates permet de réduire les risques au minimum.

A la SOMAGEP-SA, le système de contrôle est articulé autour des départements de : la Direction du Budget et du Contrôle de Gestion, Contrôle Général, Audit Interne et Qualité Sécurité Environnement. Complémentaires, ils sont tous rattachés au Directeur Général qui les utilise pour prévenir l'entreprise contre les risques de pertes de revenus, la destruction ou la perte d'actifs, l'insatisfaction des clients, la fraude, la malversation ou les conflits d'intérêts et les mauvaises décisions de gestion, etc.

Afin de mieux appréhender l'importance de ces différents outils de contrôle il convient de passer en revue leurs rôles et leurs missions.

DIRECTION DU BUDGET ET CONTROLE DE GESTION

Selon Alain Fernandez, cette structure est « *Une vigie pour les temps d'incertitude* ».
Dans une publication faite sur le site « *piloter.org / performance Management Décision* », il a déclaré : « *Le contrôle de gestion, comme son nom ne l'indique pas, ne se résume pas à «contrôler» (dans le sens commun de «vérifier»)*. Le contrôle de gestion a une mission bien plus étendue et plus complexe à la fois.
Une mission qui pourrait se définir comme la contribution active au pilotage global de l'organisation dans une perspective d'amélioration de la performance économique. Un *«Performance Manager»* en quelque sorte. *«Si on a souvent, et un peu trop rapidement, caractérisé le Contrôle de Gestion comme le pur produit de l'entreprise Ford-Taylorienne, en fait l'héritier du time and cost clerk, il est temps de retrouver le sens original de cette fonction essentielle et de prendre conscience de son rôle clé notamment au cœur du processus de Transformation Numérique, un projet d'envergure s'il en est »*.
A la SOMAGEP-SA, le Departement Contrôle de gestion, érigé en Direction du Budget et Controle de Gestion est dirigé par Massiré Koné, homme-orchestre, cadre compétent, bosseur émérite. Ses missions fondamentales consistent, entre autres, à contrôler, à mesurer et à analyser les performances de l'Entreprise afin de dégager les ratios et écarts, à consolider les budgets des directions opérationnelles et à procéder au contrôle de leur exécution.
En terme de missions spécifiques, la Direction du Budget et du Controle de Gestion est chargé de mettre en place la Comptabilité Analytique et le Contrôle budgétaire. Ainsi, veille-t-elle à l'application stricte et correcte des procédures de gestion dans les différentes fonctions de la société et dans le cadre du cycle budgétaire.

Dotée de cadres compétents et de système d'information et de gestion, il analyse des performances et des écarts de gestion pour proposer des actions correctives en collaboration avec les Directions opérationnelles.
Par ailleurs, la Direction du Budget et du Contrôle de Gestion, engagé dans la fixation des objectifs et indicateurs de performance, œuvre à la détermination des besoins en formations et à l'assurance de leur traitement. A cela s'ajoute son dévouement pour l'application des procédures et à la souscription des demandes d'achats après vérification de conformité par rapport au budget ainsi que les ordres de mission.
Dans un échange qu'il a accordé à Robinet Dji, Massiré Koné s'est appesanti sur l'importance de son Département en ces termes : « *la Direction du Budget et du Contrôle de Gestion offre plusieurs avantages à la SOMAGEP-SA à savoir l'efficacité, la rigueur et l'analyse afin d'améliorer ses performances et mieux éclairer la Direction Générale pour la prise de décision et le Conseil d'Administration pour son contrôle* ».
Pour terminer, notre orateur d'ajouter : *«Afin de se développer au sein de l'entreprise, le Contrôle de Gestion nécessite la mise en place d'un certain nombre d'outils notamment l'établissement d'un système de Comptabilité Analytique de Gestion (CAG)* ».

AUDIT INTERNE

Créé en 2014 en tant que service et devenu Département en 2016, a pour missions d'apporter une assurance indépendante, objective et de fournir des conseils contribuant à créer de la valeur ajoutée et à améliorer le degré de maîtrise des opérations de la SOMAGEP-SA. Il évalue les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance de la société en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

Le Chef de Département de l'Audit Interne, Amadou Coulibaly, qui déborde de connaissances et d'ambitions, cherche à faire de sa structure un haut lieu de performance répondant aux attentes de la Direction Générale.

Conscient du rôle pédagogique qui doit être le sien, avant tout, M. Coulibaly notifie ce qui suit dans un document qu'il a adressé à Robinet Dji : *« Nous pourrons ainsi être un partenaire des opérationnels et un conseiller fiable, exerçant un rôle moteur dans la culture de gouvernance, de contrôle interne, du risque qui contribue à la réalisation des objectifs de la SOMAGEP-S.A. »*.

Abordant les valeurs qui fondent et soutiennent l'action de l'Audit Interne, l'Auditeur Coulibaly est, on ne peut plus, clair. Ainsi, a-t-il cité, sans détour, l'intégrité, l'objectivité, la confidentialité, la compétence et le respect. Quant aux services et produits, selon lui, ils sont multiples et divers. Cependant, il en cite les audits financier et comptable, de conformité et opérationnel.

Concernant le suivi des recommandations, les avis et conseils, les rapports d'activités, de mission, etc., M. Coulibaly mentionne leur importance avant de toucher à l'efficacité d'une fonction d'Audit Interne dans le cadre de la structuration. Ainsi, ressort-il qu'elle est tributaire de trois facteurs essentiels dont l'indépendance, la compétence des auditeurs internes et la qualité de l'organisation.

QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT (QSE)

Ce Département conçoit, définit, négocie, met en œuvre la politique qualité, sécurité et environnement de la SOMAGEP.SA en rapport avec la Direction Générale. Ses missions consistent à s'assurer que les processus nécessaires au Système de Management de la Qualité (SMQ) sont établis, mis en œuvre et maitrisé. Il s'agit, entre autres, de rendre compte à la Direction Générale du fonctionnement du système de management QSE et de tout besoin d'amélioration, de s'assurer que la sensibilisation aux exigences du client est encouragée et à assurer la veille normative qualité, environnementale et sécuritaire.

Dirigé par Abdoulaye Koné, récemment nommé, le Département Qualité Sécurité et Environnement est aujourd'hui à la croisée des chemins et entend conduire la SOMAGEP-SA à la Certification d'ici à fin 2019, suivant la norme ISO 9001, version 2015.

Entendant de relever ce défi, ses activités principales consistent à élaborer et gérer les documents du Système de Management de la Qualité (SMQ) (manuel et procédures du système de management, politique qualité, etc.), de suivre la gestion des produits et prestations non conformes et des actions correctives et informer la Direction Générale des résultats obtenus. Il a en charge d'organiser la revue de la Direction Générale et établir les documents d'entrée et de sortie de la revue, d'accompagner les pilotes de processus pour l'efficacité et l'amélioration continue de leurs processus, de planifier et réaliser des audits qualité des processus de la SOMAGEP-SA.

Enfin, il convient d'ajouter d'autres missions, notamment le suivi des actions correctives ou d'amélioration, la sensibilisation des collaborateurs sur la satisfaction des clients, le respect de l'environnement et la prévention des risques liés à leurs activités et le respect des règles d'hygiène et de sécurité au travail au sein de l'entreprise.

CONTRÔLE GÉNÉRAL,

Avec comme crédo : *« l'efficacité dans la discrétion »*, est assuré par un Département appelé en abrégé (DCGen) dirigé par M. Antoumane Sy qui est intègre, humble et très discret. Les missions et les activités du DCGen portent sur la réalisation à l'interne des missions d'investigations et de contrôles pour déceler les dissimulations et les détournements des biens de la Société, la coordination des activités des structures chargées de l'inspection de la Société et du contrôle technique des travaux, la vérification de la conformité suivant les principes, normes et standard de gestion ou de réalisation fixés, pour les activités commerciales, administratives, comptables, logistiques, techniques, approvisionnements, juridiques, la préservation de l'intégrité du patrimoine et des ressources financières de la Société et le contrôle de leur bonne utilisation. Au cours de ses missions de contrôle et d'inspection, le DCGen est amené à faire des constats, dégager les écarts éventuels et formuler des recommandations à la Direction Générale. Il est chargé de la supervision des passations de service auprès des structures opérationnelles et fonctionnelles de l'Entreprise, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes annuels des activités du Contrôle Général (Inspection et Contrôle), l'ouverture d'actions correctives ou de non-conformités en vue de corriger les anomalies constatées lors des opérations de contrôle ou des missions d'inspection.

Le contrôle du traitement, la fermeture des actions correctives et non-conformités ouvertes ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations auprès des structures inspectées sont aussi des attribues du DCGen. Lequel est doté de ressources humaines compétentes et les moyens techniques adéquats pour relever les défis qui lui sont assignés.

Les inspecteurs du Département Contrôle Général

Des Auditeurs Qualité de la SOMAGEP-SA

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DES ELECTIONS, ABDOUL AZIZ TRAORE, DRH-MG, A PROPOS DES DÉLÉGUES DU PERSONNEL :

« C'est aussi d'être proche des attentes des personnels qui les ont mandatés et de maintenir un dialogue constructif avec les responsables des établissements et la DRHMG »

Robinet Dji : ***Pourquoi une élection des délégués du personnel dans une entreprise ?***

AAT : Le Code du travail en République du Mali institue les délégués du personnel dans tous les établissements comprenant plus de 10 travailleurs et leur confère des attributions à travers l'article L 278. Il est important que les travailleurs puissent trouver des relais entre eux et les représentants de l'employeur dans la prise en charge des problèmes qui peuvent se poser sur les lieux de travail, des préoccupations individuelles ou collectives ou dans la formulation des suggestions tendant à l'amélioration des conditions de travail.

Quelle sont les avantages liées à la mise en place des délégués du personnel dans une entreprise ?

a. Se mettre en conformité avec la législation du travail ***;***
b. Assurer sur une base juste la composition et le fonctionnement des instances internes représentatives du personnel (comité d'hygiène et de sécurité, conseil de discipline, diverses commissions) ;

c. Avoir des indicateurs sur la représentativité syndicale dans un contexte de pluralisme.

Parlez-nous du rôle prépondérant d'un délégué du personnel ?

a. présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives concernant les conditions de travail et la protection des travailleurs, l'application des conventions collectives, des classifications professionnelles et des taux de salaires réglementaires ou conventionnels ;

b. saisir l'inspecteur du travail de toutes plaintes ou réclamations concernant l'application des prescriptions légales et réglementaires dont elle est chargée d'assurer le contrôle ;

c. veiller à l'application des prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et à la prévoyance sociale et de proposer toutes mesures utiles à ce sujet ;

d. communiquer à l'employeur toutes suggestions utiles tendant à l'amélioration de l'organisation et du rendement de l'entreprise.

Qu'en-est-il du déroulement des élections, satisfaisant ?

Oui, très satisfaisant pour une première, grâce à l'implication de tous les acteurs, les membres de la commission, les présidents de bureaux et les assesseurs, et l'ensemble du personnel pour sa grande mobilisation.

Quel appel avez-vous à l'endroit des futures délégués du personnel ?

L'appel que j'ai à lancer aux futurs délégués, c'est de bien appréhender leurs attributions et leur rôle, de comprendre et de maitriser les différents aspects de leur champ d'intervention. Dans ce sens, la Direction Générale organisera une session de formation à leur intention et ne manquera pas de les associer à toutes les actions d'information et de communication à l'endroit du personnel. C'est aussi d'être proche des attentes des personnels qui les ont mandatés et de maintenir un dialogue constructif avec les responsables des établissements et la DRHMG, fondé sur la connaissance des enjeux de l'entreprise, la reconnaissance des contraintes liées à nos activités et la contribution à la recherche d'une meilleure adéquation entre les attentes des travailleurs et la réalisation de la mission et des objectifs de l'entreprise.

ELECTION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL : Quand la SOMAGEP-SA donne une leçon de démocratie !

L'élection des délégués du personnel à la SOMAGEP-SA, une exigence du Code du travail dans son article 270, s'est déroulée, le jeudi 21 juin 2018, dans toutes les structures de la Société à Bamako et dans les Centres de l'Intérieur où 42 bureaux de vote y étaient repartis. Le scrutin, qui s'est bien déroulé, a permis à 1041 agents électeurs de voter sur un effectif de 1068 votants soit un taux de participation estimé à 97%. Ainsi, la SOMAGEP-SA a-t-elle donné une leçon de démocratie !

Déroulé dans la plus grande transparence, le processus n'a nullement entravé le quotidien des travailleurs. Après l'ouverture des bureaux des votes à 08h, les électeurs, en bon enfant, ont voté leurs délégués conformément aux listes présentées par le Syndicat des Travailleurs de l'Eau et l'Electricité (SUTEELEC) et le Syndicat libre de la SOMAGEP-SA (SYLISO).

Sur un effectif de 1068 électeurs, le scrutin a enregistré 1041 suffrage valablement exprimé contre 27 bulletins blancs ou nuls, soit un taux de participation estimé à 97%. Au terme du processus de dépouillement, la commission a proclamé des résultats provisoires, le 25 juin. Ainsi, la liste du SUTEELEC a recueilli 33 délégués titulaires et 30 délégués suppléants, contre son challenger de SYLISO qui a obtenu 30 délégués titulaires et 33 délégués suppléants. Au total, 63 délégués titulaires sont élus sur un objectif recherché de 64 délégués titulaires et suppléants, selon la législation en la matière. Alors, il est prévu un second tour dans les établissements de vote de Kalabancoura, Sénou, Zone Aéroportuaire, Baco-Djicoroni pour compléter le nombre de délégués et suppléants.

Délégué du personnel, porte-parole des travailleurs !

Selon l'article 278 du code du travail, la mission d'un délégué du personnel est de présenter aux employeurs toutes les réclamations collectives ou individuelles concernant les conditions du travail et la protection des travailleurs, l'application des conventions collectives, des classifications professionnelles et des taux de salaires réglementaires ou conventionnels. Il doit saisir l'inspecteur du travail de toute plainte ou réclamation concernant des prescriptions légales et réglementaires dont elle est chargée d'assurer le contrôle. Et de veiller à l'application relative à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et la prévoyance sociale et de proposer toute mesure utile à ce sujet. Le délégué du personnel doit aussi communiquer à l'employeur toutes suggestions utiles tendant à l'amélioration de l'organisation et du rendement de l'entreprise.

L'organisation du second tour dans les établissements de vote de Kalabancoura, Sénou, Zone Aéroportuaire, Baco-Djicoroni s'explique par le fait de l'évolution de l'effectif du nombre d'électeurs dû aux mouvements du personnel au niveau de la Direction de production après l'établissement des listes électorales. Donc, au lieu de deux délégués titulaires et suppléants, le vote s'est déroulé sur la base de l'obtention qu'un seul titulaire et suppléant.

CHEF DEPARTEMENT JURIDIQUE, OUMOU MAIGA : « Notre société s'est inscrite dans la légalité ! »

« Le 21 juin dernier notre société a organisé les élections des délégués de personnel dans 42 établissements pour faire élire 63 délégués titulaires et 63 délégués suppléants pour un mandat de 03 ans. L'intérêt non équivoque des collaborateurs a été aisément perçu, n'en témoigne le taux de participation audit scrutin.

A travers cette démarche, notre société s'est inscrite dans la légalité, la règlementation du droit en vigueur faisant obligation à tout employeur, dont le nombre de travailleurs atteint au minimum 11, d'organiser des élections des délégués du personnel. Cet exercice, le premier depuis la création de la société, a été une réussite grâce à l'accompagnement de tous les acteurs, un mot d'honneur revenant à la Commission d'organisation desdites élections.

L'importance de la tenue des élections réside par ailleurs, dans les attributions et rôles majeurs dévolus aux délégués du personnel. Ces élus sont notamment les représentants des travailleurs dont la mission principale est de présenter aux chefs d'établissements les réclamations du personnel non satisfaits et de saisir l'inspection du Travail lorsque les dispositions légales et règlementaires relatives au travail sont violées. Aussi, ils servent d'intermédiaire entre l'employeur et les salariés (ce rôle est important dans les entreprises ou l'importance du nombre de collaborateur ne favorise pas les contacts directs entre l'employeur et les salariés) et contribuent au maintien d'un climat social apaisé et utile ».

ELECTIONS DES DÉLÉGUES DE PERSONNEL DANS LES DIRECTIONS RÉGIONALES

DIRECTEUR RÉGIONAL DE SEGOU, MOUSSA SISSOKO:

« Un esprit d'unité, de cohésion pour la prospérité de la SOMAGEP-SA »

« Ma lecture porte sur le climat de sérénité et d'entente qui a marqué les travaux dans un contexte de pluralisme syndical. Les partenaires sociaux étaient animés par un esprit d'unité, de cohésion au tour d'un objectif commun qui est celui de la prospérité de notre chère Société (SOMAGEP-SA) pour l'épanouissement du personnel. Le scrutin était bien organisé et s'est déroulé dans la transparence totale ».

DIRECTEUR RÉGIONAL DE MOPTI, Kalifa CISSE :

« Les élections ont été supervisées par la Direction Régionale de l'Inspection du Travail »

« Les élections se sont déroulés sans incident, tous les collaborateurs étaient motivés pour accomplir leur devoir. A 11h 53, tout le personnel avait voté et nous avons procédé aux dépouillements. Au total le personnel de la Direction Régionale de Mopti devrait élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Les élections ont été supervisées par l'Inspection de Travail de la Direction Régionale du Travail de Mopti sur invitation de la Direction Générale de la SOMAGEP SA via la Commission d'Organisation des élections des délégués.

En tant Directeur Régional et Président du bureau de vote, je suis très content d'avoir des interlocuteurs qui vont désormais se charger de faire remonter toutes les réclamations et remarques à qui de droit. Aussi ils vont veiller à maintenir, la cohésion sociale et de travailler au renforcement de notre démarche d'amélioration continue dans le travail de tous les jours. Quant au déroulement du scrutin, il n'a connu aucune difficulté. Cet état de fait heureux découle de la formation que nous (assesseurs et moi) avons suivi. Aussi, nous avons bénéficié de la supervision d'un Inspecteur du travail.»

Retrouvez nous sur les adresses suivantes:

Facebook : @SOMAGEPSAOfficiel
Twitter : @SOMAGEPSA
LinkedIn : @SOMAGEPSAofficiel
Site web : www.somagep.ml

DIRECTEUR RÉGIONAL SIKASSO, Drissa GUINDO :

« Les formations et expériences reçues nous ont bien outillés »

« Primo, en tant que président, la première règle que je me suis imposé était l'impartialité vis-à-vis des candidats. Etant donné l'importance des missions assignées aux délégués du personnel, c'est-à-dire, représenter le personnel auprès de l'employeur et lui faire part de toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail (code du travail, convention collective, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité), mon pari était d'organiser une élection libre, apaisée. Transparente et acceptée de tous et bien heureusement ce pari a été gagné dans la circonscription électoral de Sikasso.

Secundo, avec l'engagement et l'engouement de l'ensemble des parties prenantes et l'accompagnement de

la Direction Générale à travers des séries de formation, l'élection des délégués du personnel s'est très bien déroulée dans la circonscription électorale de Sikasso sans difficultés majeures. Enfin, je dirais qu'à travers les formations et expériences reçues dans l'organisation de cette première organisation, nous sommes désormais très bien outillés pour faire face aux élections futures ».

DIRECTEUR RÉGIONAL KOULIKORO, Amidou DEMBELE:

« Nul n'a perdu, c'est la victoire de la SOMAGEP-SA »

« Nous sommes très heureux de ces élections des Délégués du Personnel qui dans l'ensemble se sont bien déroulées. En tant que Président de Bureau, nous avons bien préparé ces élections. A Koulikoro, les élections se sont déroulées de façon apaisée. Nous n'avons enregistré aucune réclamation du coté de deux syndicats. Chaque électeur a pu voter librement.

Nous remercions la Direction générale d'avoir organisé une formation à l'endroit des Présidents et des asses-

seurs. Cette formation a permis de mettre les organisateurs au même niveau d'information et d'éviter des interprétations de part et d'autres.

Nous profitons pour saluer les deux syndicats et de dire que nul n'a perdu, c'est la victoire de la SOMAGEP-SA tout court. Les nouveaux délégués qui viennent d'être élu doivent rester dans leur rôle, en plus ils doivent être le porte-parole de l'ensemble du personnel dans la neutralité, et surtout dans le respect des textes en vigueur ».

DIRECTEUR RÉGIONAL TOMBOUCTOU, Chehi MAIGA : « Une organisation matérielle satisfaisante »

« L'élection des délégués du personnel s'est déroulée à Tombouctou dans un climat serein avec une organisation matérielle satisfaisante et une neutralité parfaite de la Direction Régionale. Nous n'avons enregistré aucune contestation des deux cités, elle n'a pas joué aussi sur les activités du service surtout qu'à la veille nous avons tenu une Assemblée Générale pour donner la bonne information aux électeurs.

L'urne, en bois, et l'isoloir, en nattes, étaient acceptés par tout le monde.

En termes de difficultés, on peut retenir que la majorité de nos électeurs étaient à leur première fois donc méconnaissance du déroulement de l'élection, fort heureusement tout s'est bien passé ».

DIRECTEUR RÉGIONAL DE GAO, Idrissa Alhousseyni :« La concurrence était rude mais l'esprit collectif a prévalu »

« Les élections des Délégués du personnel se sont bien déroulées à Gao. En tant que Président de bureau de vote, j'ai été surtout marqué par l'intérêt et l'engouement que les agents ont porté à ces élections. La concurrence était rude entre les deux listes, mais l'esprit était collectif.

A vrai dire, nous n'avons pas eu des difficultés majeures. Avec la formation que nous avons reçue par rapport à ces élections, nous avons informé le per-

sonnel à travers une Assemblée Générale au cours de laquelle nous avons beaucoup échangé et expliqué comment se déroulera le vote. Par ailleurs nous avons aussi posé des questions à certaines personnes ressources pour nous éclairer. Le jour du vote, nous étions juste un peu stressés vu que c'est une première expérience ».

DIRECTEUR RÉGIONAL DE KAYES, BANGA ISMAEL BAH : « *Devoir accompli dans la quiétude* »

« Le scrutin s'est bien déroulé sans difficultés. Candidats et électeurs ont tous accomplis leurs devoirs dans la quiétude et le calme. Nous n'avons enregistré aucune anomie majeure, aucune contestation des résultats provisoires ».

LE PRESIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DR PAPA SAMBA DIOP :

« Un changement de paradigmes semble nécessaire en ces moments »

La 79e Session du Conseil Scientifique et Technique (CST) de l'Association Africaine de l'Eau (AAE) s'est déroulée, du 16 au 20 juillet 2018, à Kampala (Ouganda). A cette occasion, le nouveau bureau du CST fraichement sorti des urnes lors du CST de Bamako, en novembre 2017, a officiellement pris la manette. Son Président, Dr Papa Samba Diop, un Sénégalais bon teint, entend insuffler un nouveau souffle à l'organe pour qu'il devienne davantage le creuset du savoir et des stratégies en matière de promotion de l'eau potable et de l'assainissement en Afrique d'où sa déclaration : « un changement de paradigmes semble nécessaire en ces moments ». Nous vous invitons à lire cette interview qu'il a accordée à Robinet Dji à Kampala.

Robinet Dji : Vous avez été élu en novembre 2017 à Bamako à la tête du Conseil Scientifique et Technique (CST), un organe très important de l'AAE, pour 2 ans. Vous venez de prendre véritablement les reines lors de ce CST. Sous quel signe placez-vous votre mandat?

PSD : Permettez-moi de rendre grâce à Dieu et à son prophète Mouhamed (SAW) pour cette élection intervenue en terre malienne en novembre 2017.

Cet organe (le CST) est l'un des piliers de cette association et constitue le fer de lance en termes d'animation scientifiques de nos activités et, d'une manière pratique, éclaire les décisions du Comité de Direction (CD) duquel il dépend.

Ce rôle assuré depuis plusieurs années d'existence, s'adapte intelligemment à l'acuité des défis; c'est dire qu'il y a une certaine continuité dans les actions.

Cependant, un changement de paradigmes semble nécessaire en ces moments qui marquent le début de ce nouveau mandat. C'est pourquoi, je le place sous le signe d'une nouvelle vision qui tend à apporter des contributions conséquentes en termes de réflexion (notre vocation première) et de réalisations d'infrastructures ou d'ouvrages pour l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) en Afrique.

Dans votre discours d'ouverture, vous avez exprimé votre volonté de rendre plus dynamique le CST, pouvez-vous nous parler de votre vision et les réformes majeures que vous comptez opérées?

Cette vision, déjà déclinée, sera adossée à une démarche qui privilégie un «buttom-up» au détriment du «top-down» pour instaurer une véritable relation pendulaire entre le nouveau bureau du CST et les membres à la base; nous voulons être leurs serviteurs.

C'est plutôt des ajustements qu'il consiste d'apporter pour garantir l'efficacité de nos actions et l'efficience pour tenir compte de nos ressources (de tout ordre) limitées et du défaut de temps (occasions de rencontre en dehors des assises du CST).

Quoiqu'il en soit, nous devons faire preuve (i) de maturité, dans notre participation aux grands débats dans le monde, puisque notre association aura bientôt quarante (40) d'existence; (ii) de sérénité en interne des instances de l'association pour que chacun joue une bonne partition dans cette grande et unique symphonie encadrée par le Comité de Direction; (iii) de disponibilité des différents membres pour contribuer à la réflexion et à la production intellectuelle, pour l'essentiel.

L'AAE travaille essentiellement sur les questions de l'Eau et de l'Assainissement, par rapport à l'accès des populations africaines à ces deux éléments, que pensez-vous?

Le constat est amer si nous nous basons sur les différents statistiques qui donnent l'image d'une peau de léopard avec des performances pouvant encourager nos efforts et des situations sombres pouvant pousser au découragement. C'est devant cette situation que nous devons, plus que jamais, donner les solutions qui garantissent l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous sur le continent africain. Il y va des aspects techniques et technologiques les plus adaptées d'une part et des aspects managériaux de nos entreprises et de nos programmes, d'autre part.

La meilleure manière d'interpréter le terme d'ACCES, au-delà des considérations relatives à la qualité et à la durabilité entre autres, est garantir:

- la disponibilité de la ressource;
- la mise à dispositions des ouvrages d'alimentation en eau et des infrastructures d'assainissement;
- le traitement adéquat des eaux usées à des fins de valorisation ou de rejet sans agressions sur l'environnement.

Quel plaidoyer avez-vous, en faveur de qui, pour promouvoir l'accès à l'Eau et à l'Assainissement pour tous en Afrique?

UNE PART BELLE DOIT ÊTRE RÉSERVÉE A NOS POPULATIONS RURALES POUR ESPÉRER PLUS D'IMPACTS DE NOS ACTIONS.

Il est temps que nous nous mobilisions résolument pour fouetter l'engouement, encore timide, de nos politiques devant la volonté d'investir dans la réalisation des infrastructures nécessaires et d'assurer la couverture des charges d'exploitation; le rendement de l'unité monétaire investi (RUMI) serait de 2 pour l'eau potable et de 5 pour l'assainissement.

5- Quel est votre mot de la fin?

Ce mot ne saurait se départir de ce plaidoyer. Je fais, aussi, un appel à l'endroit des membres de l'association africaine qui doivent revêtir un habit d'ambassadeur, partout où ils se trouvent, pour contribuer à la sensibilisation, à la vulgarisation des idées de projet, à l'auto-incitation pour que des projets puissent voir le jour avec l'aide de nos décideurs. Enfin, je dirai tout simplement, «EAU ET SALUBRITÉ» pour formuler un cri du cœur, à l'image des «médecins aux pieds nus» sous Mao Zedong, en Chine.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU 19E CONGRÈS

Un bilan globalement positif salué par l'AAE

Ibrahim Ouologuem, au nom du Comité Local d'Organisation, a présenté, le mardi 17 juillet 2018, en Ouganda, lors de la 79e Session du CST de Kampala, le rapport de l'Organisation du 19e Congrès de l'AAE, tenu à Bamako, du 11 au 16 février 2018.

Ainsi, ressort-il du document une recette de 424 307 032 F CFA, levé, par ordre d'importance, grâce au sponsoring des partenaires, aux frais d'inscription des participants et aux contributions de la SOMAGEP-SA et de la SOMAPEP-SA. Les dépenses arrêtées à 408 365 832 F CFA, ont été essentiellement dévolues à la communication confiée au groupement d'agences chargé de l'évènementiel, à la restauration, au service d'interprétariat, l'aménagement de chapiteaux et au transport des participants.

A l'heure du bilan du 19e Congrès de l'AAE, il ressort, pour les activités relevant du Comité Local d'Organisation, un résultat financier positif de l'ordre de 15 millions de FCFA. Par ailleurs la tenue du congrès à Bamako, parachève le processus, entamé en 2012, et visant à réaffirmer la position du Mali dans les activités de l'Association Africaine de l'Eau.

Par ailleurs, à travers l'organisation du Congrès, la SOMAGEP-SA et la SOMAPEP-SA ont relevé un autre défi qui est celui de montrer à l'opinion internationale que le Mali est un pays fréquentable contrairement aux préjugés et stéréotypes développés.

La réussite de ce Congrès, à tout point de vu, a redonné au Mali la place qui était la sienne sur l'échiquier des rencontres internationales dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Presentation de vœux à la SOMAGEP-SA :

La Direction Générale appelle à l'unité syndicale

Le personnel de la Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP-SA) a présenté, ce jeudi 23 août 2018, ses vœux les meilleurs de bonne santé, de prospérité, entre autres, au Directeur Général, Boubacar KANE, à l'occasion de la Fête de Tabaski. Pour la circonstance, une tradition reconnue à la SOMAGEP-SA depuis sa création 2010, les partenaires sociaux ont salué les efforts consentis par la Direction Générale pour le développement de la Société qui est passée de 18 à 72 centres en une année.

En réponse, le DG a informé le personnel des grandes recommandations de la 20e Session du Conseil d'Administration ainsi que de l'appui que la KFW a accordé à la SOMAGEP-SA. Le DG a insisté sur la nécessité de la Cohésion Sociale au sein de la SOMAGEP-SA. A cet effet, il appelé les Syndicats SUTEELEC et SYLISO à la fusion. Loin d'être contre le pluralisme syndical, qui est un droit reconnu au Mali, le DG KANE appelle de tous ses vœux les plus absolus à l'unité syndicale dans sa Société.

Le PCA salue le dévouement de la Direction Générale !

Le Directeur Général de la SOMAGEP-SA avec à ses côtés les membres du CODIR a présenté au Président du Conseil d'Administration, M. Younouss Hamèye Dicko, les vœux les meilleurs de l'ensemble du personnel de la SOMAGEP-SA. C'était ce matin, jeudi 23 août 2018, au siège du Conseil d'Administration sis à Hamdallaye ACI 2000. Dans son intervention, le DG a remercié le PCA pour son sens élevé d'écoute, son dévouement, sa clairvoyance dans la conduite des affaires de la SOMAGEP-SA qui se bat comme un titan pour assurer l'alimentation en eau potable d'une grande partie des populations du Mali.

En réaction au message du DG, le PCA s'est dit très satisfait de la franche collaboration avec la Direction Générale malgré des difficultés inhérentes au fonctionnement de la Société. En bon Marxiste, il ne voit pas d'un mauvais œil l'existence des problèmes dans une Société. Laquelle se développe en résolvant ses problèmes. « On doit même créer les problèmes pour ensuite chercher les solutions » a-t-il déclaré.

CONTRIBUTION

Journée de la salubrité : la SOMAGEP-SA nettoie Djicoroni Para et sensibilise sa population

Le mercredi 18 juillet, SOMAGEP-SA a participé au plus grand nettoyage en Afrique en organisant un événement ActForChange. Africa à Djicoroni Para avec le soutien du programme WaterWorX. Le but était de nettoyer le quartier et de faire prendre conscience aux populations que les déchets qu'elles jettent dans l'environnement finissent par arriver au fleuve Niger à partir duquel SOMAGEP extrait l'eau qui arrive dans leurs robinets.

En raison des fortes pluies dans la nuit de mardi à mercredi, nous avons dû changer notre emplacement de dernière minute pour rejoindre le parking de SOMAGEP-S.A. au lieu du terrain de football qui a été inondé à ce moment-là. Mais malgré la pluie et les problèmes d'installation de la tente, tout était prêt à 9 heures du matin et les gens ont commencé à venir. Nous leur avons fourni des gants, un sac poubelle biodégradable, une casquette et un bonnet SOMAGEP. A 9h30, le directeur général adjoint a prononcé un petit mot de bienvenue et tout le monde s'est mis en tenue, prêt à nettoyer! C'était exactement la minute où le soleil a rebondi à nouveau et nous sommes restés à sec jusqu'à 11h30.

Les populations ont apporté différents outils pour cueillir le plastique dans l'eau et éliminer les déchets traînés du sol. Finalement, plus de 150 personnes de SOMAGEP, SOMAPEP, EDM, des associations locales de jeunes et de femmes et plusieurs ONG ont participé au grand événement et plus de 400 sacs de déchets ont été retirés de la zone. Nous avons même eu plusieurs journaux et stations de radio couvrant l'événement et plusieurs interviews. A 11h30, il a recommencé à pleuvoir, alors nous nous sommes réunis sous la tente, avons bu de l'eau et avons pris une photo de groupe de tous ceux qui restaient encore après 2 heures de dur labeur. Le responsable du service des ressources humaines a remercié tout le monde et a exprimé son désir de le répéter cette action dans les environs des différentes stations, car « il est normal de garder votre quartier propre, alors restons en contact! ».

Malheureusement, en raison du changement de point de rencontre dans un endroit moins visible et de la quantité de déchets déjà dans les environs directs de SOMAGEP, la participation spontanée des habitants était faible et la sensibilisation des populations est donc restée limitée. Mais le responsable de l'association des jeunes a promis de servir de relais aux autres jeunes pour faire passer le message. Les leçons apprises le prochain nettoyage se fera hors saison des pluies!

***Par Isabel van Klink**

COIN DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHAPITRE V : DISCIPLINE

25.5 La procédure de licenciement est enclenchée dans les cas suivants :

- refus d'exécuter un travail entrant dans ses attributions ;
- insubordination caractérisée ;
- refus d'une modification non substantielle du contrat de travail ;
- abandons fréquents de son poste de travail ayant fait l'objet de sanction du premier degré et de mises à pieds restées vaines ;
- abandon de poste constaté après trois jours;
- non reprise de travail dans les trois jours à l'issue d'un congé (congés annuels, congés pour maladie, autorisation d'absence) sans motif valable ;
- absence malgré un refus d'autorisation d'absence ou sans autorisation ;
- refus de recevoir une sanction ;
- négligence coupable entraînant ou susceptible d'entraîner des conséquences graves pour l'entreprise ;
- injures et sévices graves commis sur le lieu de travail ;
- vol, détournement, abus de confiance, escroquerie au préjudice de l'entreprise ou d'un de ses clients ;
- constatation d'un déficit important dans la gestion du travailleur ;
- émission et remise de chèque sans provision à l'Employeur ;
- état d'ébriété
- cession indue d'eau ;
- accusation diffamatoire de l'entreprise ;
- perte de confiance avec avis motivé.

Les comportements ci-dessus énumérés ne peuvent être cause de ruptures de relations de travail que lorsqu'ils ont un lien avec le contrat de travail et qu'ils contrarient les intérêts de l'entreprise.

Le licenciement, sans préavis ni indemnité, pourra être prononcé dans les cas suivants notamment :

- réduction volontaire de la production lorsqu'elle n'est pas commandée par une nécessité de service ;
- état d'ébriété itérativement constaté et matérialisé par une sanction ;
- insubordination caractérisée ou manque de respect envers la Direction ou ses Représentants ;
- insultes, menaces ou voies de faits ;
- rixe dans l'établissement ;
- vol ou abus de confiance au préjudice de la Société ou des autres travailleurs ;

SANTÉ ET TRAVAIL

LA CLIMATISATION AUTOMOBILE, UN TUEUR SILENCIEUX !

~ La climatisation dans les voitures :

~ Le manuel du conducteur dit, avant d'allumer la climatisation, il faut ouvrir les fenêtres pendant au moins trois minutes, ils ne disent pas pourquoi, seulement, «pour son meilleur fonctionnement».

~ Voici la raison médicale*:

~ S'il vous plaît, ne pas allumer la climatisation aussitôt que l'on entre dans la voiture

~ D'abord il faut ouvrir les fenêtres et quelques minutes après ce temps, connecter la climatisation.

~ Pourquoi?..

~ D'après un étude réalisée, la climatisation produit du benzène, une toxine qui cause le cancer (on prend un peu de temps pour se rendre compte de l'odeur du plastique brûlé dans la voiture).

~ En plus de causer le cancer, le benzène empoisonne les os, cause l'anémie et diminue les globules blancs.

~ Une exposition prolongée peut causer la leucémie et parfois produire une fausse couche.

~ Le niveau acceptable de benzène dans des endroits confinés est de 50 mg.

~ Pour 929 cm 2;

~ Une voiture garée avec les fenêtres fermées peut contenir 400-800 mg de Benzène.

~ Si elle est garée sous le soleil à une température supérieure a 16º C., le niveau de Benzène montera a 2000-4000 mg, 40 fois plus du niveau acceptable..

~ Les gens qui montent dans leur voiture en gardant ses fenêtres fermés, inévitablement ils vont aspirer très rapidement quantités excessives de ce #poison.

~ Le benzène, est une toxine qui touche aussi les reins et le foie.

~ Et ce qui est pire, son élimination par le corps est très difficile.

~ Alors mes amis et amies, s'il vous plaît, avant d'entrer dans vos voitures, ouvrez les fenêtres et même les portes (toujours en faisant attention à votre sécurité) ainsi vous vous donnerez le temps d'aérer l'intérieur et permettre que la toxine puisse sortir.

SPORT

Edito!

Vaincue sans déméritée !

Tel est le triste sort qui s'est abattu sur l'équipe de la SOMAGEP-SA qui a croisé le fer contre celle de Total Mali lors du duel de la finale de la Coupe de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), édition 2018.

Au sport, comme à la guerre, à ce niveau de compétition, il faut un vainqueur et un vaincu. Ainsi, après 90 minutes de jeu, l'équipe de la SOMAGEP-SA est-elle tombée armes en mains sans déméritée. Comme ce fut le cas de l'ultime bataille livrée par Léonidas, Roi de Sparte, avec ses 300 meilleurs soldats, a choisi de combattre jusqu'à la mort l'armée Perse, gigantesque, conduite par le Roi Xerxès en personne dans le passage étroit et rocheux des Thermopyles, appelées les portes chaudes.

Cette résistance valeureuse de l'armée Sparte est comparable, pour nous, à celle de l'équipe de la SOMAGEP-SA, lors de cette finale, qui a prouvé sa bravoure et son sens élevé de fairplay. En effet, empoisonnée par deux buts de l'adversaire en première période, elle n'a pu remonter qu'un seul en dépit de multiples tentatives.

Malgré cette défaite, on est en droit de féliciter l'équipe de la SOMAGEP-SA qui s'est battue comme un titan pour occuper la 2e place parmi la vingtaine qui était en liste.

En outre, les remerciements vont à l'endroit de la Direction générale qui n'a ménager aucun effort pour mettre l'équipe dans les conditions optimales ainsi que les supporters qui l'ont accompagné dans la joie et dans la douleur.

Enfin, la Direction Générale et l'ensemble du personnel sont fiers de leur équipe qui a tiré vers le haut l'image de la SOMAGEP-SA dans le domaine du sport. Rappelons qu'en 4 participations, la SOMAGEP-SA a remporté deux fois la coupe.

AKK

FINALE DE LA COUPE BNDA 2018

Total-Mali s'impose face à la SOMAGEP-SA

La 11ème édition de la coupe BNDA a connu son épilogue le samedi 18 août 2018. La finale a opposé l'équipe de football de la SOMAGEP SA à celle du Total-Mali sur le terrain de l'AS Réal de Bamako à Djicoroni-Para. Cette onzième édition a été remportée par l'équipe de Total-Mali par le score de 2 buts à 1 au terme du temps réglementaire.

La coupe BNDA figure aujourd'hui en très bonne place dans l'agenda sportif des entreprises, situées dans la zone ACI 2000 en commune IV du district de Bamako. En atteste l'engouement suscité par cette trouvaille footballistique qui enregistre d'année en année l'arrivée de nouvelles sociétés et entreprises dans la compétition. Pour l'édition 2018, elles étaient vingt (20) formations à se rivaliser d'ardeur et de talent pour la conquête du trophée. Au finish, les équipes de la SOMAGEP Sa et de Total-Mali qui se sont retrouvées en finale. Le coup d'envoi de la finale a été donné par le PCA de la BNDA, Moussa Alassane Diallo. Peu après, l'équipe de Total-Mali a affiché sa détermination en imposant une domination contre l'equipe de la SOMAGEP, laquelle, malheureusement, ne réussira pas à égaliser les 2 buts de Total-Mali fraichement marqués dès la première mi-temps. C'est sur ce score que l'arbitre renvoie les deux équipes au vestiaire à la mi-temps. Constatant l'engagement adverse, les protégés d'Ibrahima Sow se sont ressaisis en réduisant le score en marquant un but. C'est ainsi qu'ils ont changé leur stratégie tactique pour contrecarrer les multiples menaces de Total-Mali. Peine perdue, l'équipe adverse était sur ses chevaux de bataille et plus coriace que celle de son vis-à-vis. Total-Mali devient donc champion de la Coupe BNDA 2018. En terme de récompense, l'équipe de la SOMAGEP-SA a reçu 150.000 F CFA, une somme qui lui a été remise par le Directeur Général de la BNDA, Souleymane Waigalo. Et l'équipe victorieuse, en plus du trophée, a obtenu la somme de 300.000 F CFA.

Rappelons qu'à travers cette compétition de football, la Banque Nationale de Développement Agricole(BNDA) crée une saine d'émulation entre les entreprises implantées à Hamdallaye ACI 2000. Au-delà du facteur sportif, la compétition s'impose comme un moyen de raffermissement des relations entre les différentes entreprises de la zone.

Au terme de la cérémonie, le DG de la SOMAGEP-SA, Boubacar KANE, a réconforté les joueurs, l'encadrement technique et les membres de la Commission Sport. Il a réitéré son engagement et celui de la Direction Générale à ne manéger aucun effort pour l'épanouissement du sport au sein de l'entreprise.